

STATUTS de l'association DOLAVÉLO
(Association des usagers du Vélo de Dole et de ses Environs)

Préambule : la création de l'association DOLAVÉLO fait suite à plus de trois années d'existence du Collectif des Usagers du Vélo de Dole et de ses Environs. Le collectif réunit des personnes intéressées à la promotion de l'usage du vélo et a permis l'instauration d'un dialogue avec les collectivités locales.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association apolitique régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre **DOLAVÉLO**

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour objet :

- d'encourager la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens et de loisirs
- de permettre aux citoyens de se retrouver et de partager leurs expériences, identifier les attentes et les répercuter auprès des collectivités
- de proposer des aménagements de stationnement et de circulation, pour faciliter et sécuriser les déplacements à vélo, en complément des autres modes de transport, notamment les transports en commun.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 3A, avenue Aristide Briand, 39100 DOLE, avec adresse de correspondance chez le/la président(e).

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - MEMBRES

Sont membres actifs de l'association, les personnes physiques (avec autorisation parentale pour les mineurs) et les personnes morales s'étant acquitté de leur cotisation annuelle.

ARTICLE 6 - COTISATIONS

Elles sont fixées chaque année par l'assemblée générale.

ARTICLE 7. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission
- b) Le décès
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé(e) ayant été invité(e) par lettre recommandée avec accusé de réception à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 8. – AFFILIATION

La présente association est affiliée à la Fubicy (Fédération des Usagers de la Bicyclette), et se conforme à ses statuts et à son règlement intérieur.